

Informations

A PROPOS DE LA REFORME DES ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

I. - Note à la presse.

Déclaration commune

POUR UNE FORMATION SCIENTIFIQUE DANS LES LYCEES CONFORME AUX BESOINS

Le S.N.E.S., le S.N.E.Sup., l'A.P.B.G., l'A.P.M.E.P. et l'U.d.P. se sont rencontrés le 28 mars 1981.

Ils ont examiné les divers problèmes posés par la réforme des enseignements scientifiques dans le second cycle. Au moment où s'engagent les concertations ministérielles sur le projet de grille horaire et sur les programmes des premières et des terminales, avant la saisine du C.E.G.T., ils tiennent à rappeler ensemble un certain nombre d'objectifs et d'exigences :

A notre époque marquée par l'explosion scientifique et technique, la conception même et les conditions de la mise en œuvre des enseignements scientifiques n'échappent pas aux contradictions et aux effets de la crise, à la politique de redéploiement dans l'austérité.

Or, la formation des jeunes et en particulier leur formation scientifique ne sauraient être conditionnées par des critères de rentabilité à court terme.

Chacun se plaît à reconnaître, aujourd'hui, que la formation scientifique doit être améliorée, modernisée, rééquilibrée à la fois pour répondre aux besoins de la formation générale, culturelle de tous et aussi pour permettre une meilleure préparation des jeunes en vue de leur insertion professionnelle ou de la poursuite des études supérieures.

Les informations sur les conditions de préparation de la rentrée 1981 dans les nouvelles secondes sont des plus inquiétantes : effectifs élevés (35 élèves et plus, par classe) alors que dans le même temps sont supprimés des postes et des divisions et alors que, faute de moyens, la 2^{me} heure nécessaire de travaux dirigés en mathématiques n'est pas prévue à ce jour, tandis que l'introduction d'un enseignement de sciences naturelles en seconde se trouve renvoyée à une date incertaine.

C'est pourquoi, les cinq Organisations cosignataires de cette déclaration entendent attirer l'attention du Ministre de l'Educa-

tion, du Gouvernement et de l'opinion publique sur les points suivants :

La modernisation des programmes, la revalorisation de l'enseignement de la biologie/géologie et des débouchés de la section D, le rééquilibrage de certaines formations (introduction des sciences naturelles en 1^{re} C) ne sauraient conduire, pour autant, à un renforcement de l'élimination des élèves hors des lycées, notamment dans les sections scientifiques C et D, avec le risque de réduire le second cycle à l'accueil d'une élite essentiellement sélectionnée sur des critères sociaux et culturels. Bien au contraire, la satisfaction des besoins individuels et sociaux requiert l'élargissement de l'accueil dans toutes les sections de lycées, et en particulier dans les sections scientifiques.

C'est pourquoi, nous demandons que la réorganisation du second cycle s'accompagne de la mise en œuvre des moyens nécessaires à cet effet, notamment :

- pour réduire les effectifs des classes, spécialement en seconde,
- pour introduire en seconde, dans les meilleurs délais et selon un calendrier défini en concertation, un enseignement obligatoire de sciences naturelles, à raison de 2 heures hebdomadaires au minimum avec classes dédoublées et cela sans porter préjudice à la qualité de cet enseignement dans les collèges, par le départ provoqué de nombreux certifiés et agrégés de sciences naturelles : donc, nécessité de la création massive de postes au C.A.P.E.S. et à l'agrégation de sciences naturelles, mesures de titularisation, d'intégration, utilisation des mis à disposition..., pour la mise à l'essai du programme de seconde dès la rentrée 1981 partout où les conditions le permettent,
- pour organiser davantage de travaux dirigés, en mathématiques, dans toutes les sections et des actions spécifiques de mise à niveau,
- pour que soient effectivement garantis de véritables travaux pratiques en sciences naturelles et en sciences physiques (personnels, matériels et crédits de laboratoires...),
- pour que soit maintenue et reconnue la spécificité des sections C et D, et pour empêcher tout regroupement abusif des élèves,
- pour la création au minimum et dans l'immédiat d'une option de sciences physiques et d'une option de sciences naturelles dans les terminales A et B,
- pour une importante formation continue des professeurs, organisée sur le temps de présence devant les élèves et avec la participation des Universités, des I.R.E.M. et des autres orga-

nismes publics de recherche (congé formation, décharges effectives de service). Les objectifs, les contenus et les modalités de cette formation doivent être définis avec les enseignants concernés et leurs organisations représentatives,

- pour l'extension de la première chaire aux classes de seconde,
- pour la création supplémentaire de postes au C.A.P.E.S. et à l'agrégation de mathématiques, de sciences naturelles et de sciences physiques, répondant aux besoins de ces enseignements.

En ce qui concerne les programmes, il faudra :

- veiller, dans le souci d'une plus grande cohérence, à une meilleure coordination entre les diverses disciplines scientifiques d'une part, entre celles-ci et les formations technologiques d'autre part,
 - éviter toute précipitation abusive pour prendre en compte :
 - les effets de l'application de la réforme Haby dans les collèges (cf. déclaration commune du 29 janvier 1981 sur les enseignements scientifiques dans les collèges),
 - les premiers bilans de l'application en vraie grandeur des programmes de sciences physiques issus des travaux de la commission Lagarrigue, de la mise à l'essai des nouveaux programmes de mathématiques en seconde,
 - l'expérience des professeurs dans leurs classes,
 - les expérimentations et recherches diverses,
 - les apports de la démarche historique et expérimentale,
- afin d'éviter tout dérapage vers des exigences excessives, vers le dogmatisme et le bachotage.

En tout état de cause, en raison même de l'évolution accélérée des connaissances dans ces domaines, les programmes ne sauraient rester figés pendant des années, ils doivent pouvoir aussi évoluer en fonction des besoins pédagogiques et des attentes des élèves.

Dans chacune des disciplines, une commission ministérielle devrait pouvoir tirer les bilans des diverses expériences pédagogiques et les prendre en compte pour l'évolution des programmes.

Conscientes de l'importance de l'enjeu pour les jeunes, pour le pays, les cinq organisations sous-signées refusent de monnayer le prix de la qualité des enseignements scientifiques par un renforcement de l'élitisme, et de la sélection sociale.

Elles invitent leurs organisations, leurs adhérents à faire connaître largement cette déclaration commune auprès des parents, des travailleurs, des élus, des pouvoirs publics à tous les niveaux de la hiérarchie : Inspections d'académie, Rectorats, Ministère de l'Education, I.P.R. et Inspection Générale.

Elles les invitent à se saisir de cette prise de position commune pour exercer les pressions nécessaires, notamment avant les réunions du C.E.G.T., en prenant l'initiative d'actions unitaires diversifiées sous les formes les plus appropriées, qui contribueront à l'amélioration de la formation scientifique dans les lycées.

Paris, le 6 avril 1981.

S.N.E.S. (F.E.N.),
S.N.E. Sup. (F.E.N.),
A.P.B.Q.,
A.P.M.E.P.,
U.d.P.

II. - Lettre d'accompagnement à M. le Ministre de l'Education.

à Monsieur Christian BEULLAC,
Ministre de l'Education

Paris, le 8 avril 1981

Objet : Réforme des enseignements scientifiques dans le second cycle.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à un précédent courrier du 29 janvier 1981, relatif aux enseignements scientifiques dans les collèges, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance le texte de la déclaration commune que nous avons adressée à la presse le 6 avril 1981, sur les enseignements scientifiques dans le second cycle.

Au moment où sont engagées diverses concertations avec la Direction des Lycées et l'Inspection générale sur la réorganisation du second cycle, et alors que le C.E.G.T. sera prochainement saisi des projets de grille horaire des premières et des terminales pour un certain nombre de sections, nous avons tenu à attirer ensemble

votre attention sur un certain nombre de problèmes concernant plus particulièrement les enseignements scientifiques dans les lycées.

Ils appellent des solutions urgentes : sinon, le risque n'est pas exclu d'une aggravation de la sélection dans le second cycle, essentiellement fondée sur des critères socio-culturels, au travers des enseignements des disciplines scientifiques notamment, alors que davantage de jeunes devraient pouvoir bénéficier dans les lycées d'une formation scientifique rénovée conforme aux besoins de notre époque. C'est pourquoi, dans l'intérêt des jeunes et du pays tout entier, nous espérons pouvoir être entendus.

Nous nous permettons de vous demander une audience pour vous entretenir de nos demandes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour :

Etienne CAMY-PEYRET,
Secrétaire général du S.N.E.S.

Pierre DUHARCOURT,
Secrétaire général du S.N.E. Sup.

Jean ULYSSE,
Président de l'A.P.B.G.

Claude LASSAVE,
Président de l'A.P.M.E.P.

Jacques GATECEL,
Président de l'U.d.P.

Annette KRAKOWKI,
Secrétaire nationale du S.N.E.S.
